Nations Unies A/75/L.91/Add.1

Assemblée générale

Distr. limitée
26 mai 2021
Français
Original : anglais

Soixante-quinzième session
Point 112 de l'ordre du jour
Lutte contre l'utilisation des technologies de l'information et des communications à des fins criminelles

Antigua-et-Barbuda, Bahamas, Barbade, Belize, Dominique, Grenade, Guyana, Haïti, Jamaïque, Saint-Kitts-et-Nevis, Sainte-Lucie, Saint-Vincent-et-les Grenadines, Suriname et Trinité-et-Tobago : amendement au projet de résolution révisé A/75/L.87/Rev.1

Lutte contre l'utilisation des technologies de l'information et des communications à des fins criminelles

Additif

Ajouter les pays suivants à la liste des auteurs de l'amendement :

Bolivie (État plurinational de), Cameroun, Comores, Costa Rica, Cuba, Érythrée, Gabon, Gambie, Indonésie, Maroc, Nicaragua et Pakistan

21-06932 (F) 040621 100621

Merci de recycler